

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Pour adhérer à l'AFPG, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner à l'adresse suivante :

AFPG - 77 rue Claude Bernard - 75005 Paris :

- le bulletin dûment rempli et signé,
- la Charte de bonne conduite (consultez la [Charte](#)),
- le règlement de la cotisation.

Toute adhésion est soumise préalablement à l'agrément du Conseil d'Administration qui se réunit fréquemment. Votre souscription vaut acceptation de communication de données à caractère professionnel sur nos outils de communication.

Dénomination du souscripteur

Nom de la société :

Représentée par : En qualité de :

Adresse (rue, CP, ville) :

Adresse de facturation si différente :

Téléphone : Portable :

Adresse Email : Site web :

N° de SIRET pour les membres de catégorie 1 et 2 :

Bon de commande fournisseur : Oui Non

Nom de la personne qui sera notre interlocutrice au sein de notre Association :

Activités du souscripteur (pour les catégories 1 et 2)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Installateur de chauffage | <input type="checkbox"/> Exploitant et / ou promoteur des réseaux de chaleur |
| <input type="checkbox"/> Installateur de climatisation | <input type="checkbox"/> Acteur manufacturier |
| <input type="checkbox"/> Bureau d'études thermiques | <input type="checkbox"/> Stockage de chaleur |
| <input type="checkbox"/> Bureau d'études de géo-sciences | <input type="checkbox"/> Autre (précisez)..... |
| <input type="checkbox"/> Entreprise de forage | |

Filière

- Géothermie profonde / Géothermie de surface

Grille de cotisations 2023

Catégorie 1 : Les sociétés ayant une activité dans le domaine de la géothermie au sens large

Montant de la cotisation annuelle : 1 400 € HT soit 1 680 € TTC (TVA 20%)

Les TME ayant une activité d'installation de systèmes de chauffage/climatisation (PAC)

Montant de la cotisation annuelle (pour la première adhésion uniquement) : 700 € HT soit 840 € TTC (TVA 20%)

Catégorie 2 : Cluster GEODEEP et/ou Cluster Lithium et/ou Cluster GéoEnergie - Ville Durable (TVA 20%)

Montant de la cotisation annuelle dont la cotisation AFPG, quelque soit le nombre de Clusters : 3 100 € HT soit 3 720 € TTC

Catégorie 3 : Les écoles, universités, enseignement supérieur

Montant de la cotisation annuelle : 700 € HT soit 840 € TTC (TVA 20%)

Catégorie 4 : Autres syndicats, partenaires associatifs...

Adhésion croisée, gratuite

Fait le..... à..... Signature.....

